

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 37

Artikel: Monsu Pottu : II
Autor: Suzette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1922 pour

2 fr. --

en s'adressant à l'administration
9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

LE MONTREUX FRIBOURGEOIS

J'AVAIS entendu à maintes reprises parler de ce village de Cheyres encore si peu connu, que les cartes géographiques désignent par un minuscule point noir, dans l'enclave d'Estavayer, entre le paisible chef-lieu de la Broye et le grand village vaudois d'Yvonand.

Et j'avoue qu'en entendant appeler cet humble village de Cheyres le « Montreux fribourgeois », je trouvai la figure singulièrement hyperbolique. Aussi, ne voulant pas, sans m'assurer de visu, juger sommairement l'opinion de quelques-uns, je me suis rendu la semaine dernière à Cheyres, et je me hâte de déclarer que le Montreux fribourgeois, moins le luxe du décorum, a certainement, avec la Nice du Léman, beaucoup de points de ressemblance.

Situées sur une terrasse dominant le lac de Neuchâtel, ses jolies maisons blanches, blotties sous la verdure, naguère se miraient dans les eaux limpides. Aujourd'hui, à cause de la correction des eaux du Jura, le lac s'est retiré, et une grève, transformée en de riantes prairies, a remplacé, sur une longueur d'un demi-kilomètre, la surface plane où ses flots venaient jadis expirer. Si la poésie y a perdu un peu de son lustre, l'agriculture, par contre, en a fait son profit, tant il est vrai que toute chose a son bon côté.

Situé comme Montreux, en amphithéâtre au bord du lac, et adossé à une colline couverte de beaux vignobles, Cheyres est surtout le Montreux fribourgeois à cause de la beauté du site et la douceur de son climat. De la terrasse où se trouve située l'excellente hôtellerie de la « Grappe », la vue embrasse toute la longue et belle, quoique un peu uniforme, chaîne du Jura, ses riches bourgades, ses beaux villages et ses villes, depuis Grandson jusqu'à Neuchâtel et une partie du Val-de-Ruz.

Le village, avec sa vieille église et son ancienne demeure baillivale, n'a rien, il est vrai, de luxe qui caractérise la contrée vaudoise que le cosmopolitisme a prise d'assaut et transformée en une cité toute moderne. Point de kursaal, point d'hôtel avec ascenseurs, ni de tramways, ni de régates; rien que la chère solitude des champs, le paisible panorama de la côte ouest, la reconfortante bonhomie champêtre, et ce bon air, si doux, si pur, qu'aspirent comme un souffle divin, les octogénaires de l'endroit, qui lui attribuent, à bon droit, leur longévité.

Une colline, qu'on appelle les *Côtes de Cheyres*, entoure le territoire de la commune d'un demi-cercle, et l'abrite contre la rigueur des vents. Cette colline, d'une altitude d'environ 300 mètres, est couronnée de sapins dont l'arome sain et pénétrant ne contribue pas peu à la salubrité de l'air qu'on y respire.

Aux gens fatigués, désireux de goûter non pas du théâtre ou des jeux, mais le vrai repos et le bon air, la solitude et la rêverie, je dirai: allez

passer un mois à Cheyres, faites-y une cure de lait, courez ses sentiers perdus sous bois, où les chautres ailés sauront vous charmer mieux que le cuivre d'un orchestre; vous en repartirez vivifiés et joyeux, de cette joie que donne seule la santé, et, comme moi, vous n'oublierez jamais ces superbes matinées pleines de rosées et ces troublants crépuscules, après que l'astre du jour, dans son nimbe d'or, va s'effondrer, plein de splendeur, derrière les cimes empourprées de la belle chaîne du Jura. Solandieu.



MONSU POTTU

II

Lo Pottu è sa fenna l'avant zu duve bouibe que l'étant tot parai, dâi galèze pernette. La plie vilhio l'étaï rebatcha la criblette po cein que l'avai la fremoutse totte creblaite de leinteye. La dzouvenna l'étaï la Rodzette, câ l'avai la tignasse que fliambève quemet lo selâo à midzo. Stau duve poure bouèbette l'avant rein que trâi tsemise eintre lè duve. Adan, lè demeindza, l'étaï ouna bargagne dè la metsance vè lo Pottu, po savai se l'étaï la Creblette à bin la Rodzette que dèvesaï s'einfatâ dein lo pantet proupro, câ ne pouève pas eintre lè don dein lo nûmo.

Lè crouïe vaurain dâi veladzo avant traovâ moien d'eimbêta lo Pottu et sa fenna ein lau dèseint: « Bondzo, Monsu Pottu, bondzo, Madame Pottue! » Cein lè fasaï einradzi à tot fin, è lo Pottu lè corratave avouè son dordon, mâ l'étaï adf pi. Daiz' autro iâdzo, quand lo Pottu dècheindâi lè z'ègrâa dè Greni, lè grand z'écouli bramant ài z'orollhie dè botollions, po lau fere poare: Sau-va-te, vaique lo diablo que vint té preindre! Lo pouërro gâ fasaï dâi siclaïe, tant que lo Pottu cein lâi fasaï vergogne.

On dzo, la Pottue fasaï la buïa tsi Madame la Menistre; à la bouèbe à sta dame que ne se peinsève pas quie l'étaï rein qu'on sobretiet, va dere à la fenna:

— Madame Pottu, vo fau venî fère lè dix'hâore!

La Pottue vint rodze quemet lo fû è desai à la pourra boèbette:

— Acutta bin, ma petite, ne sù pa Madame Pottu, su la tante Fanchette à Djan-Abram à Marc à Nicolas; té faû t'en soveni on autro iâdzo, câ ne vù pa revenî fère la buïe tsi vo, po me vère batsî dinse!

On autro dzo, la Pottue l'avai fè fornaïe d'ouna dozanna dè pan tsi lo bolondzi. Monsu lo régent l'avai asse fè à for à la mimma. La Pottue vint queri son panâ dè pan la premîre et tsanzive ouna miche avouè stisse à régent, ein fère atteinchon. Mâ lo pan doo collidzo l'étaï asse biau é asse bian que de la navetta, po cein quie lo père à régent l'avai étâ bolondzi, mâ lo pan à la Pottue étâ fè avouè le maïti dè fromeint é la maïti dè truffillie pas mîmo plîemète et dèpâcîtaie. Nion, à collidzo, n'a volliu medzi sti pan,

l'a falliu lo bailli ài dzenellhie. Lo bouèbo à régent l'a de à la Pottue:

— Vo z'âi tsandzi on pan avouè no, l'autro dècando, tsi lo bolondzi.

— Ah! te possibillio, que fâ la Pottue, l'étaï avouè vo que i'è tsandzi mon pan! L'étaï bin domadzo, oï, me fâi, câ lo voutrô n'étaï pardine pas bin bon, l'étaï bin traou bian!

Suzette à Djan-Samuïet.

(A suivre.)

Aux examens des cours complémentaires. — C'était encore au temps où les conseillers d'Etat étaient élus par le Grand Conseil.

Un inspecteur interroge un élève qui ne paraît pas très au clair sur les questions d'instruction civique. Il lui explique que s'il est des cantons où les conseillers d'Etat sont nommés par le peuple, dans le nôtre, en revanche, ils le sont par le Grand Conseil.

— Eh bien, maintenant, avez-vous compris? demande l'inspecteur.

— Oh! oui, M'sieu.

— Alors, pourquoi, moi, citoyen vaudois, ne puis-je élire un conseiller d'Etat?

— Parce que vous êtes privé de vos droits civiques! Rd.

EN CHASSE

NOS chasseurs ont depuis lundi le fusil en bandoulière et le gibier sur les reins. Ils courent monts et vaux, battent les taillis, sautent les fossés, pataugent dans les ruisseaux et les marécages et tiraillent, tiraillent à qui mieux mieux. La terreur règne parmi le jeune gibier de poil et de plume, qui n'ose se hasarder hors du terrier ou du nid. Les anciens, faits au feu, ne s'émeuvent que tout juste; ils savent bien que tous les coups ne portent pas et sourient.

Voici, publiée à l'occasion de l'ouverture, par le *Peuple*, d'Yverdon, une prière d'un chasseur à Diane pour implorer son patronage.

* * *

Chaste Divinité, qui poursuis dans les bois

La biche haletante et le cerf aux abois.

Et qui franchis fossé, roc, buisson, précipice,

De ton pied si léger, à mes vœux sois propice!

O blanche chasserresse, ô Diane à l'arc d'argent,

Accorde un flair subtil à mon chien diligent!

Que sous ton influence un sûr instinct le guide

Vers la retraite obscure où le lièvre timide

Se gîte et se blottit, où le perdreau rusé,

Après avoir piété, tout à coup s'est posé,

Où la caille qu'il suit, pour mon plaisir d'artiste

Cesse d'entrelacer adroitement sa piste.

Donne-lui le génie et le zèle qu'il faut

Pour n'être pas tenu trop longtemps en défaut:

A sa docilité, joins une ardeur prodigue

Et qui se fasse un jeu de braver la fatigue.

A moi, sœur d'Apollon, donne l'intime orgueil

D'un jarret inlassable et d'un juste coup d'œil,

D'une verte santé, d'un cœur sensible au charme

Que l'on trouve à porter à travers champs une arme,

A s'enivrer du bruit plaintif et captivant

D'un cor, qui sonne au loin, et qu'emporte le vent.

Délivre mon esprit du trouble et de la peine;

Et fais qu'en t'apportant des bouquets de verveine¹

Je puisse chaque jour t'offrir avec bonheur

Un gibier immolé, Déesse, en ton honneur!

Charles Val.

¹ La verveine était la plante consacrée chez les Grecs à Artémis, déesse de la chasse.